

## Formation



**UN CENTRE DE FORMATION ET UNE ÉCOLE SUPÉRIEURE À VOTRE DISPOSITION !**

## Apprentissage

- / CAP Conducteur routier marchandises
- / TP Conducteur routier marchandises sur porteur
- / TP Conducteur de voyageurs
- / TP Préparateur de commandes
- / BAC+2 Logistique : former de futurs gestionnaire d'entrepôt
- / BAC+2 Transport : former de futurs responsables planning

## Transport

- / Conduite et permis : groupe lourd (C, CE, D)
- / Formations professionnelles marchandises & voyageurs
- / FIMO - FCO - marchandises et voyageurs

## Logistique

- / Magasinage : CACES® gerbeur et cariste.
- / BTP : CACES® Nacelle, PEMP, grues de chargement

## Matières Dangereuses

- / ADR conducteurs : base, recyclage, spécialisations
- / Manutentions de colis de matières dangereuses ADR 1.3

## Prévention des risques

- / AIPR / PRAP / Gestes et postures
- / Formation incendie / Habilitation électrique
- / Formation initiale ou maintien des compétences SST

Contactez-nous !


6 avenue Antoine Laurent Lavoisier  
64140 LONS

05-59-77-91-88  
recrutement.pau@aftral.com

aftral.com | 0 809 908 908



## Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur [sudouest.fr/annonces-legales](http://sudouest.fr/annonces-legales), [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com), avec le réseau 

## Avis administratifs et judiciaires

## Enquêtes publiques

## Communauté de communes du Pays Grenadois

### ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AUX PROJETS DE MODIFICATION N°1 ET N°2 DU PLUI-H

Par arrêtés n°2022-URB-01 et n°2022-URB-02 en dates du 21 octobre 2022 le président de la Communauté de communes du Pays Grenadois a prescrit les modifications n° 1 et n° 2 du PLUI-H de la Communauté de communes.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire du Pays Grenadois, après examen des observations du public, des personnes publiques associées, et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pourra approuver les modifications n° 1 et n° 2 du PLUI-H qui en découlent. Après approbation et réalisation des modalités de publicité obligatoires, les modifications n° 1 et n° 2 du PLUI-H seront rendues opposables.

**M. Philippe CORRÈGE** a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le président du tribunal administratif de Pau, par ordonnance n° 23000068/64 du 30 août 2023.

L'enquête publique se déroulera le **16 octobre 2023 à 9 heures jusqu'au 30 octobre 2023 à 17 heures inclus**, pour une durée de quinze jours au siège de la Communauté de communes du Pays Grenadois située au 14, place des Tilleuls 40270 Grenade-sur-l'Adour.

**Les dossiers d'enquête publique seront consultables** : Sur support papier, au siège de la Communauté de communes du Pays Grenadois, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Communauté de communes (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures), sur le site Internet communautaire, à l'adresse suivante : [https://www.cc-paysgrenadois.fr/territoire\\_et\\_urbanisme/PLUI.html](https://www.cc-paysgrenadois.fr/territoire_et_urbanisme/PLUI.html) - Sur un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté de communes du Pays Grenadois aux jours et heures habituels d'ouverture, sur demande et à ses frais pour les versions papiers auprès de l'autorité compétente, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquêtes ouvert à cet effet, ou les adresser de manière à ce qu'elles soient parvenues avant la clôture de l'enquête, soit le lundi 30 octobre 2023 à 17 heures, avec pour objet « Observations enquête publique – Modifications n° 1 ou n° 2 du plan local d'urbanisme intercommunal valant PLH », par écrit au commissaire enquêteur, au siège de la Communauté de communes du Pays Grenadois, par mail à l'adresse suivante [contact@cc-paysgrenadois.fr](mailto:contact@cc-paysgrenadois.fr) **Le commissaire enquêteur sera présent au siège de la Communauté de communes du Pays Grenadois pour recevoir le public, et les observations écrites ou orales, aux dates et heures suivantes :**  
**Le lundi 16 octobre 2023, de 9 h à 12 heures, le lundi 30 octobre 2023, de 14 h à 17 heures.**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, au siège de la Communauté de communes du Pays Grenadois et au tribunal administratif de Pau, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de Communauté de communes du Pays Grenadois.

Tout renseignement peut être obtenu auprès du service aménagement du territoire de la communauté de communes du Pays Grenadois aux coordonnées suivantes : 14, place des Tilleuls 40270 Grenade-sur-l'Adour, tél. 05 58 45 44 42.



## Préfecture des Landes

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Enquête publique préalable à un permis de construire pour un projet d'édification d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'environ 5,6 hectares sur la commune de SAINT-SEVER

**Demandeur** : SAS Centrale PV France - EDF Renouvelables France - 100, esplanade du Général-de-Gaulle, Cœur Défense Tour B, 92932 Paris La Défense Cedex.

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique, **durant 33 jours consécutifs, du lundi 25 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 27 octobre 2023 à 12 heures.**

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre la décision de permis de construire.

**M<sup>me</sup> Christine BARROSO** a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour la présente enquête, par décision n° E22000057/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 28 juillet 2022. Par cette même décision, **M. Gérard VOISIN** a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des services consultés :

- sur support papier : à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, et le samedi de 9 h à 12 h ;
- sur un poste informatique : à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site Internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante [www.landes.gov.fr](http://www.landes.gov.fr) puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, **du lundi 25 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 27 octobre 2023 à 12 heures**, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique ;
- envoyées par courrier à l'attention de **M<sup>me</sup> la Commissaire Enquêteur** à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique, rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 90027, 40501 Saint-Sever Cedex ;
- transmises par courriel à [ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gov.fr](mailto:ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gov.fr) **avant le vendredi 27 octobre 2023 à 12 heures**. Elles devront porter la mention : « À l'attention de **M<sup>me</sup> la Commissaire Enquêteur (EP PC CPV SAINT-SEVER)** ».

**M<sup>me</sup> Christine BARROSO** recevra le public à la mairie de Saint-Sever aux dates et heures suivantes :

- **lundi 25 septembre 2023, de 9 h à 12 h ;**
- **samedi 7 octobre 2023, de 9 h à 12 h ;**
- **mercredi 18 octobre 2023, de 14 h 30 à 17 h 30 ;**
- **vendredi 27 octobre 2023, de 9 h à 12 h.**

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, SAS Centrale PV France, représentée par **Maxime ZEIDENBERG**, 208, avenue Émile-Counord - EDF Renouvelables France, agence de Bordeaux, 33000 Bordeaux, 06 06 15 69 15, [maxime.zeidenberg@edf-re.fr](mailto:maxime.zeidenberg@edf-re.fr)

Copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Landes - Service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) et sur le site Internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Enquête publique unique préalable à une demande de défrichement et de permis de construire pour un projet d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune d'Onesse-Laharie.

**Demandeur** : ARKOLIA INVEST 94, représentée par M. Jean-Sébastien BESSIÈRE - 16, rue des Vergers, zone d'activités du Bosc, 34130 Mudaison.

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte à la mairie d'Onesse-Laharie, siège de l'enquête publique unique, durant 32 jours consécutifs, **du lundi 25 septembre 2023 à 8 h 30 au jeudi 26 octobre 2023 à 17 heures.**

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement et l'arrêté accordant permis de construire.

**M. Daniel DECOURBE** a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et **M. Alain JOUHANDEAUX** en qualité de suppléant, par décision n° E23000067/64 de la présidente du Tribunal administratif de Pau du 25 août 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les demandes de défrichement et de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- sur support papier : à la mairie d'Onesse-Laharie, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 17 h ;
- sur un poste informatique : à la mairie d'Onesse-Laharie, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site Internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante [www.landes.gov.fr](http://www.landes.gov.fr) puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, **du lundi 25 septembre 2023 à 8 h 30 au jeudi 26 octobre 2023 à 17 heures**, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie d'Onesse-Laharie, siège de l'enquête publique unique ;
- envoyées par courrier à l'attention de **M. le Commissaire enquêteur** à la mairie d'Onesse-Laharie, siège de l'enquête publique unique - 232, place des Platanes, 40110 Onesse-Laharie ;
- transmises par courriel à [ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gov.fr](mailto:ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gov.fr) **avant le jeudi 26 octobre 2023 à 17 heures**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de **M. le Commissaire enquêteur (EP Déf + PC CPV Onesse-Laharie)** ».

**M. Daniel DECOURBE** recevra le public à la mairie d'Onesse-Laharie aux dates et heures suivantes :

- **lundi 25 septembre 2023 de 8 h 30 à 11 h 30,**
- **lundi 2 octobre 2023 de 14 h à 17 h,**
- **mercredi 11 octobre 2023 de 8 h 30 à 11 h 30,**
- **vendredi 20 octobre 2023 de 14 h à 17 h,**
- **jeudi 26 octobre 2023 de 14 h à 17 h.**

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, la SAS ARKOLIA INVEST 94, représentée par M. Jean-Sébastien BESSIÈRE - Zone d'activités du Bosc - 16, rue des Vergers, 34130 Mudaison - 06 75 27 40 12 - [hjoachim@arkolia-energies.com](mailto:hjoachim@arkolia-energies.com)

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie d'Onesse-Laharie, siège de l'enquête publique unique, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Landes - Service nature et forêt (SNF) (05 58 51 30 60) - Service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94), et sur le site Internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

## Annonces légales

## Vie des sociétés

## SARL JAD-IS-YU

## AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : SARL JAD-IS-YU.

Date début d'activité : 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Objet social : La prise de participation directe ou indirecte dans toutes entreprises ou sociétés et dans tous domaines d'activité industriels. L'assistance aux entreprises en matière administrative, comptable, financière et commerciale. L'acquisition, la détention et la gestion de valeur mobilière et immobilière.

Siège social : 50 route de l'observatoire, 40180 NARROSSE.

Capital : 1 000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DAX.

Gérant : M. MISEROLLE Julien, demeurant 50, route de l'Observatoire, 40180 Narrosse.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS

Julien MISEROLLE, gérant.

## SCI RIVIERE

## CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par M<sup>e</sup> Emmanuel LEFEUVRE, Notaire à Saint-Maur-des-Fosses (94100), 12, avenue Émile-Zola, en date du 12 septembre 2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI RIVIERE.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 1548, route de Saas 40180 Riviere-Saas-et-Gourby.

Capital : 400 000 euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Dax.

Cession de parts : Clauses d'agrément.

Gérance : M<sup>me</sup> Vanessa KUHLMANN, demeurant 22, avenue du Raincy 94100 Saint-Maur-des-Fosses et M. José NETO SILVA demeurant 61, rue Léon-Bocquet 94100 Saint-Maur-des-Fosses.



Sud Ouest marchés publics

### Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés  
du Sud-Ouest  
100 % gratuits sur  
[sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com)



## Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

Paiement en ligne sécurisé

Sud Ouest légales

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

